



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 22 janvier 2024

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, M. CHORDA Marco, M. BARTHELEMY Olivier, Mme BURIAS Céline, Mme BARTIN Marie-Élisabeth, Mme RATELADE Valérie, M. GIRARD Christian. M. FAURE Fabrice

Membres absents :

Mme VIALLE Anne-Marie pouvoir à M. GIRARD Christian
M. SAUSSAC Cyril pouvoir à M. MAGNOUX André
Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
M. DA SILVA Carlos
Mme HANZEL Marie-Josée

Secrétaire : Monsieur CONDEMINE Jérôme

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

**3 bis_24 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
« AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL »**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant

« LA CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF – ZONE DE LOISIRS LA MOTTE »

Après avoir pris connaissance du règlement sur les modalités d'octroi et de versement des fonds de concours à destination de ses communes membres, adopté par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 13 décembre 2022.

Vu le tableau de la répartition prévisionnelles pour chaque commune et notamment pour Malintrat : 24 565 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte l'avant-projet de « AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL », pour un montant de 59 231.72 euros HT (soit 71 078.06 euros TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande d'aide en faveur d'un fond de concours auprès de RLV ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- ✓ **Fonds propres** 34 666.72 €
- ✓ **Fonds de concours RLV** 24 565.00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 231 section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 8 mars 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :